



RESSOURCE 2

L'histoire des droits de l'homme

Le Cylindre de Cyrus (539 avant Jésus-Christ)

En 539 avant Jésus-Christ, Cyrus le Grand, le premier roi de Perse (l'Iran d'aujourd'hui), conquiert l'ancienne Babylone (située sur le territoire de l'Iraq d'aujourd'hui). Les décisions de Cyrus, inscrites sur un cylindre qui a survécu jusqu'à aujourd'hui, sont extrêmement importantes pour l'humanité et sont reconnues comme la première charte des droits de l'homme dans le monde. Cyrus a, entre autres, libéré les esclaves, déclaré que chacun avait le droit de choisir sa propre religion et établi l'égalité raciale.

La Grande Charte ou Magna Carta (1215)

En 1215, après que le roi d'Angleterre, Jean sans Terre, eut violé un certain nombre de lois et de coutumes anciennes qui régissaient l'Angleterre, certains de ses sujets le forcèrent à signer la Grande Charte ou Magna Carta, un document l'obligeant à respecter certains droits. Parmi ceux-ci se trouvaient le droit de l'église de ne pas être soumise à l'influence d'un gouvernement ainsi que les droits de tous les citoyens libres de posséder et d'hériter des biens et d'être protégés contre des impôts excessifs. La Grande Charte a établi le droit des veuves d'être libres de ne pas se remarier ainsi que les principes de jugement en bonne et due forme et d'égalité devant la loi. Elle contenait également des dispositions interdisant la corruption et les manquements dans l'exercice d'une charge publique.

La Pétition des droits (1628)

La Pétition des droits a été élaborée en 1628 par le parlement anglais sous forme de déclaration des libertés civiles et envoyée au roi Charles I^{er}. Le parlement avait refusé de financer la politique étrangère impopulaire du roi, à la suite de quoi le gouvernement du roi avait exigé des prêts forcés et logé des soldats chez les particuliers pour faire des économies. Les arrestations arbitraires et les emprisonnements de personnes s'étant opposées à ces politiques ont déclenché au sein du parlement une violente hostilité vis-à-vis du roi. La Pétition des droits, rédigée à l'initiative de Sir Edward Coke, énonçait quatre principes: (1) aucune taxe ne peut être prélevée sans l'approbation du parlement, (2) aucun sujet ne peut être emprisonné sans raison prouvée, (3) aucun soldat ne peut être logé chez les particuliers et (4) la loi martiale ne peut pas être appliquée en temps de paix.

La déclaration d'indépendance des États-Unis d'Amérique (1776)

La déclaration d'indépendance approuvée par le Congrès des États-Unis en 1776 était en fait une justification officielle de l'indépendance vis-à-vis de la Grande-Bretagne. La déclaration insiste sur deux thèmes: les droits individuels et le droit à la révolution. Ces idées sont largement partagées par la population des États-Unis et se propagent également à l'échelon international, inspirant notamment la révolution française.



La déclaration des droits (1791)

La Constitution des États-Unis d'Amérique a été rédigée en 1787. Les dix premiers amendements de la Constitution, connus sous le nom de Bill of Rights en anglais ou de déclaration des droits en français, sont entrés en vigueur le 15 décembre 1791, limitant les pouvoirs du gouvernement fédéral des États-Unis et protégeant les droits de tous les citoyens, résidents et visiteurs sur le territoire des États-Unis. La déclaration des droits garantit la liberté d'expression, la liberté de religion, le droit de détenir et de porter des armes, la liberté de réunion et le droit de pétition. Elle interdit également toute perquisition et saisie abusives, toute peine cruelle et inhabituelle et l'auto-incrimination forcée. Parmi les protections juridiques qu'elle offre, la déclaration des droits interdit au gouvernement fédéral de priver toute personne de sa vie, de sa liberté ou de ses biens sans procès en bonne et due forme. Dans les affaires pénales fédérales, elle exige une mise en accusation par un Grand jury pour tout crime passible de la peine capitale ou tout crime infamant, garantit un procès public rapide avec un jury impartial dans la circonscription dans laquelle le crime a été commis et interdit la double incrimination.

La déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789)

La déclaration des droits de l'homme et du citoyen visait à faire disparaître la monarchie héréditaire traditionnelle et à la remplacer par de nouvelles institutions, fondées sur les principes des Lumières, un mouvement philosophique du XVIII^e siècle. En 1789, le peuple français provoque l'abolition de la monarchie et ouvre la voie à l'instauration de la première république française, bientôt suivie par la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. La déclaration proclame que tous les citoyens doivent se voir garantir les droits que sont "la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression". Elle précise que la nécessité du droit découle du fait que "... l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits". Ainsi, la déclaration considère que la loi "est l'expression de la volonté générale", visant à promouvoir l'égalité des droits et à n'interdire que "les actions nuisibles à la société". La déclaration se réfère à la liberté, recouvrant la liberté de religion, la liberté de la presse et la liberté de ne pas être soumis à un gouvernement déraisonnable (torture, censure, etc.).

La première convention de Genève (1864)

En 1864, seize pays européens et plusieurs États américains ont participé à une conférence internationale, sur une invitation du Conseil fédéral suisse et à l'initiative du Comité de Genève. La conférence diplomatique avait pour but d'adopter une convention pour l'amélioration du sort des soldats blessés au combat. Les principes fondamentaux établis par cette convention et maintenus par les conventions de Genève ultérieures prévoyaient l'obligation de soigner sans discrimination le personnel militaire blessé et malade et de respecter et d'identifier les transports de personnel sanitaire et d'équipements sanitaires au moyen du signe distinctif de la croix rouge sur fond blanc.

Les Nations unies (1945)

Vers la fin de la Seconde Guerre mondiale, les villes d'Europe et d'Asie n'étaient plus qu'un champ de ruines. Des millions de personnes étaient mortes ou sans abri ou mouraient de faim. En avril 1945, les délégués de cinquante pays se sont rencontrés à San Francisco, pleins d'optimisme et d'espoir. Le but de la conférence des Nations unies était de créer une organisation internationale pour



MAISON DE L'HISTOIRE EUROPÉENNE

promouvoir la paix et empêcher de nouvelles guerres. Les idéaux de l'organisation ont été énoncés dans le préambule du projet de charte: "Nous, peuples des Nations unies, [sommes] résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances". La charte de la nouvelle organisation des Nations unies est entrée en vigueur le 24 octobre 1945, une date qui est désormais célébrée chaque année comme la Journée des Nations unies.

La Convention européenne des droits de l'homme (1953)

La Convention européenne des droits de l'homme est entrée en vigueur en 1953. Elle a été le premier instrument concrétisant et rendant contraignants certains des droits énoncés dans la déclaration universelle des droits de l'homme. De plus, un mécanisme de protection a été établi à Strasbourg pour examiner les allégations de violation des droits et assurer le respect des engagements pris par les États parties au titre de la convention. C'est dans ce contexte que la Cour européenne des droits de l'homme a été créée en 1959. Toute personne qui considère que ses droits fondamentaux garantis par la convention ont été violés par un État partie à la convention peut saisir la Cour. Les jugements de condamnation sont contraignants pour les États concernés, qui sont tenus de les exécuter.

Source: Cour européenne des droits de l'homme

<http://www.echr.coe.int/pages/home.aspx?p=basictexts&c=fra>